COMMUNE de MORLANWELZ

Population: 18.700 habitants

SECRETARIAT

DU MARDI 21 DECEMBRE 2004.-

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

DOCUMENTATION.-

1.- Cimetières communaux - Demandes de concessions de terrain.-

Deux demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE SAINT-ELOI

Concession temporaire pour 15 ans.

Madame CORDIER Mauricette Rue des Ecoles,30

7141 CARNIERES C.T.D. Conc.: 110,00.- €

CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE

Concession temporaire pour 15 ans.

Monsieur VECCHIATO Christian Rue du Mazy, 24 7030 RINCHE

<u>7030 BINCHE</u> C.T.D. Conc.: 70,00.- €

2.- <u>Bilan financier et rapport d'activités 2003 de la Ligue des Amis du Peintre Alexandre-</u> Louis Martin - Notification.-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.- €, accordée par la Commune, à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier de l'année 2003 de la Ligue des Amis du Peintre Alexandre-Louis Martin.

3.- <u>Bilan financier et rapport d'activités 2003 de l'ASBL Basket Club Oursons -</u> Notification.-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.- € accordée par la Commune, à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier de l'année 2003 de l'ASBL Basket Club Oursons.

4.- <u>Procès-verbal de vérification de la Caisse communale pour le troisième trimestre 2004 – Notification.</u>-

Vu l'article 131 de la Nouvelle Loi communale relative au contrôle de l'encaisse du Receveur communal, nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la caisse communale au 30 septembre 2004 telle qu'elle a été vérifiée pour le troisième trimestre 2004 et constate qu'à la date du 30 septembre 2004, elle présente un solde positif de 351.246,75.- €selon le détail ci-après :

-	Compte courant à l'Office des Chèques postaux :	8.330,04 €
-	Caisse centrale du Receveur :	12.887,40 €
_	Compte courant au Crédit communal 33 :	92.231,39 €
-	Compte Académie 17:	7.340,46 €
-	Compte Bibliothèque 50 :	404,18 €
-	Compte Centre de plein air 22 :	4.921,81 €
-	Compte commandes de documents	
	Bancontact & Proton:	4.175,67 €
-	Dépôt à terme 44 :	125.000,00 €
-	Dépôt à terme 61 :	0,00 €
-	Placement en certificats de trésorerie :	0,00 €
-	Compte subsides et fonds d'emprunts 35 :	140.553,76 €
-	Escomptes de subsides :	175.444,42 €
-	Compte ouverture de crédit :	130.846,46 €

5.- <u>C.P.A.S. - Budget de l'exercice 2004 - Modifications budgétaires n° 3 ordinaire</u> et n° 3 extraordinaire - Avis.-

Le Conseil de l'Aide sociale soumet à votre approbation, les modifications budgétaires n° 3 ordinaire et n° 3 extraordinaire de 2004.

Service ordinaire

-	recettes en plus:	147.817,26 €
-	recettes en moins :	250,00 €
-	dépenses en plus :	220.581,61 €
-	dépenses en moins :	73.014,35 €

Service extraordinaire

L'intervention communale est inchangée.

6.- <u>Taxes communales pour l'exercice 2005 - Examen - Décision.</u>-

Vu les lois du 24 décembre 1996, 15 mars 1999 et de son arrêté d'exécution du 12 avril 1999, nous vous proposons le renouvellement des additionnels ci-après :

- Centimes additionnels au précompte immobilier

Taux : 2.750 centimes additionnels au précompte immobilier

- <u>Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques</u>

Taux: 8 %

La modification des règlements-taxes et règlements-redevances ci-après :

Règlements-taxes:

- Taxe sur l'entretien des égouts

Taux : 12,75.- €

- Taxe sur la force motrice

Taux identique à 2004, inclusion d'un article concernant l'exonération pour industrie nouvelle

- Taxe sur les parcelles non bâties comprises dans un lotissement non périmé

Taux : 15,30.- €par mètre courant à front de voirie

- <u>Taxe sur l'usage de la voie publique à des fins publicitaires</u>

Taux : 60,00.- €par jour et par véhicule

- Taxe sur les commerces à l'occasion des festivités carnavalesques

Taux divers

- Taxe sur les locaux affectés à l'accomplissement d'actes de commerce

Taux divers

- <u>Taxe sur l'exploitation de service de taxis et le stationnement de taxis</u>

Taux : 204,00.- €pour l'exploitation

- Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium

Taux : 84,00.- €

- Taxe sur les commerces de frites à emporter

Taux : 63,00.- €par commerce et par mois

- Taxe sur la délivrance de documents administratifs

Taux : divers

<u>Règlements-redevances</u>:

- Redevance sur l'utilisation du caveau d'attente

Taux divers

- Redevance pour emplacements forains

Taux divers

- Redevance sur les demandes de permis d'urbanisme

Taux divers

- Droit de place au marché

Taux divers

- Redevance pour l'enlèvement hebdomadaire par la commune de déchets de quelque nature que se soit à l'exception des encombrants

Taux : 428,00.- €pour un passage par semaine ; 856 €pour deux passages par semaine

- Redevance sur les permis de lotir

Taux divers La création des règlements-taxes ci-après :

- Taxe sur les logements abandonnés

Taux : 150,00.- €par mètre courant de façade

- Taxe sur les centres d'enfouissement technique

Taux divers

- 7.- <u>Budget communal pour l'exercice 2005 Dotation à la Zone de Police</u> de Mariemont.-
 - 1. Attendu que l'article 208 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, il convient de considérer la dotation communale en faveur de la Zone de Police, comme une dépense obligatoire ;
 - 2. Attendu que le budget de la Zone de Police n'est pas encore voté ;
 - 3. Attendu que la dotation communale, après la dernière modification budgétaire 2004 s'élevait à 1.610.638,79.- €

Le Conseil communal décide d'octroyer, comme dotation à la Zone de Police de Morlanwelz, pour le budget 2005, la somme de 1.610.638,79.- €qui sont inscrits à l'article 330/435/01 du budget ordinaire.

8.- <u>Budget communal pour l'exercice 2005 - Répartition des subsides aux sociétés et</u> œuvres diverses.-

Ce document est annexé au budget communal.

./...

./... -7-

9.- Budget communal pour l'exercice 2005 - Examen - Décision.-

Nous soumettons à votre délibération, le budget communal pour l'exercice 2005.

Vous trouverez ci-joint, ce document ainsi que le rapport prescrit par l'article 96 de la Nouvelle loi communale.

10.- <u>Tableau des voies et moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires - Exercice 2005 - Décision.</u>-

Ce tableau est annexé au projet de budget.

11.- <u>Autorisation de disposer, en attendant l'approbation du budget communal pour l'exercice 2005, des crédits de dépenses prévues pour l'organisation des festivités carnavalesques - Examen - Décision.-</u>

Considérant que le budget communal de l'exercice 2005 pourrait ne pas être approuvé au moment des festivités carnavalesques (février et mars 2005).

Considérant que les dépenses liées à l'organisation de ces fêtes ont un caractère facultatif.

Considérant qu'il importe d'assurer cette organisation en décidant le plus tôt possible, la réalisation des engagements de dépenses y afférentes.

Nous sollicitons du Conseil communal l'autorisation de disposer, en attendant l'approbation du budget 2005, une somme de 23.734,09.- €représentant les montants des crédits prévus audit budget, aux articles 763/124-06 et 7631/332-02 et ce, afin de mettre le Collège échevinal et le Receveur communal en mesure respectivement d'engager et régler les dépenses à caractère facultatif.
